

LA LETTRE DU MAIRE

30 Avril 2019 (ipns)

LA VEILLEE

CENTENAIRE 14/18

NOEL

LES SENIORS

CONSEIL MUNICIPAL

DES ENFANTS

ECOLE DU CIRQUE

ET PLUS ENCORE !

Mairie de MONTAGNAC-MONTPEZAT 04500

SOUS LE SIGNE DU PRINTEMPS...

Chers administré(e)s,

Le temps passe vite ! Il ne reste que quelques mois avant la fin du mandat. Certains diront « encore » moi je dirai « déjà » ! En Novembre dernier, je vous ai présenté le bilan des 5 années précédentes en diffusant un livret en images. Je suis en train de préparer pour la fin de l'année le bilan de l'année 2019 durant laquelle je serai toujours animé du même dévouement et de la même volonté pour que l'action communale que je mène

avec les élus, aille dans l'intérêt du plus grand nombre.

La feuille de route que nous nous étions fixée pour ce mandat est respectée et certains de nos objectifs sont atteints.

En cette période de transition je tenais à saluer le Conseil Municipal pour son dévouement et l'ensemble des personnes associées à notre mandat et qui accompagnent les élus dans le travail au quotidien. Je veux parler bien sûr de notre per-

sonnel communal ainsi que de toutes les associations qui sans nul doute, créent le lien social dans notre village.

Le printemps, signe de renaissance est une très belle saison pour tous. Elle nous permet de nous épanouir et de profiter après un hiver long et frileux, des jardins et des terrasses avec nos familles et nos amis.

Et pour prolonger cet épanouissement et ces moments de plaisir, cette année nous avons mis en œuvre et res-

fleurissement de nos villages ; cela grâce à la perspicacité et au travail de nos agents.

A ce propos, je fais appel à votre civisme pour ne pas transformer les jardinières en cendriers ou en poubelles municipales.

Mettons nous un peu à la place de nos agents qui entretiennent les jardinières au quotidien. Merci pour eux !

J'ai toujours respecté le contrat moral entre vous, moi et le Conseil Municipal. Soyez certains de ma sincérité, de ma

loyauté et ce jusqu'à la fin du mandat. C'est également avec indignation que je dénonce un acte de barbarie envers un animal dont la seule erreur a été de se trouver au mauvais endroit au mauvais moment. Un chien tué froidement du côté du cimetière, un autre sauvagement torturé du côté du stade.

La colère est mauvaise conseillère ; ici elle a conduit une personne à dépasser la raison et faire justice elle-même.

Le nécessaire a été fait auprès de la gendarmerie et une enquête est en cours. Nous avons un gendarme référent qui s'occupe de notre village et qui m'informera de la suite donnée à cette affaire.

Je reste à votre disposition à tout moment selon ma disponibilité, et vous rappelle la permanence du Maire tous les Jeudis **SANS RENDEZ-VOUS de 15h00 à 17h00.**

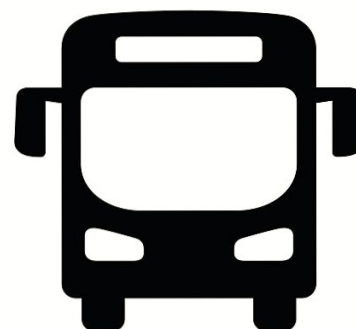
Respectueusement.

Le Maire

DOSSIERS, ACTUALITES, INFORMATIONS...

2

LES TRANSPORTS URBAINS DE LA DLVA



La mise en place d'une tarification uniforme sur tout le ressort territorial est effective dès le 7 Juillet 2019. Elle est composée de PASS annuels pour les habitants de la DLVA et les scolaires. Le ticket unitaire est conservé. Un PASS de 12 tickets est mis en place, principalement pour les touristes et les curistes qui viennent sur le territoire. Les clients doivent valider leur PASS sans contact à chaque montée. Il en découle les modifications suivantes :

TYPE DE TITRE	DUREE	PRIX	BENEFICIAIRES
TICKET UNITAIRE	Valable 1h30 et pour 1 correspondance	1 euro	TOUT PUBLIC
PASS ANNUEL	Abonnement glissant 1 an	30 euros	TOUT PUBLIC Réservé aux habitants de la DLVA
PASS ANNUEL TARIF REDUIT	Abonnement glissant 1 an	15 euros	Bénéficiaires de la CMU sur justificatif Réservé habitants DLVA
PASS ANNUEL MOINS DE 26 ANS	Abonnement glissant 1 an	15 euros	Jeunes de moins de 26 ans sur justificatif Réservé habitants DLVA
PASS ANNUEL scolaire (primaire/collège/lycée)	Année scolaire pour les élèves	15 euros	Scolaires et résidents de la DLVA Ouvert aux élèves des communes limitrophes
PASS 12 VOYAGES	Sans durée Anonyme	9 euros	TOUT PUBLIC
CARTE	Valable 5 ans	0 euro	TOUT PUBLIC
DUPLICATA CARTE	Valable 5 ans	8 euros	TOUT PUBLIC

SINISTRE DECOUVERTE A MONTAGNAC...



Décembre 2018 :

Au cours des travaux d'enfouissement des lignes électriques par le CDE, des ossements humains ont été mis à nus sur la place de l'Horloge à Montagnac.

La proximité de l'Eglise Saint-Pierre et les témoignages recueillis auprès des natifs du pays, nous font penser à l'existence d'un ancien cimetière.

Il est évident que ces restes humains ont probablement appartenu à des habitants de Montagnac dans un passé lointain.

Le Maire interrompt les travaux, avise la Gendarmerie ainsi que le Service Départemental d'Archéologie en charge des Alpes-de-Haute-Provence.

Monsieur Renaud CHATAGNARET archéologue, s'est rendu sur les lieux et a conclu à un « dépôt » d'ossements résultant de la vidange de regroupement de sépultures anciennes.

Ont été également découverts, de la céramique et du verre, deux produits du XXe siècle.

Les ossements récupérés ont été rassemblés, étiquetés et déposés dans le plus grand respect dans l'ossuaire du cimetière communal à la demande de Mr. Renaud CHATAGNARET.





SECURITE

NOUVELLES DISPOSITIONS PREFECTORALES

Avec le beau temps et les vacances revient l'envie de flânerie et de balades en voilier ou en pédalo sur les eaux émeraude de nos lacs. Pourtant il ne faut pas oublier pour autant les règles de sécurité.

Il appartient à chacun d'entre nous, professionnel ou simple promeneur, de prendre connaissance et d'exécuter les dispositions préconisées :

- *L'Arrêté inter-préfectoral n° 2018-327-003 du 23 Novembre 2018.*

Portant règlement particulier de police de la navigation de plaisance, des activités sportives et de loisirs sur le plan d'eau d' ESPARON-DE-VERDON formé par le barrage de GREOUX et des plans d'eau formés par la retenue de QUINSON, dans le Département du Var et des Alpes-de-Haute-Provence.

Cet Arrêté est affiché en Mairie de Montagnac-Montpezat et disponible sur le site internet de la commune :

www.mairie-montagnac-montpezat.fr

A TOUTES ET A TOUS,

**Le nouvel Arrêté Prefectoral
(pages 8 et 9) sur
l'emploi du feu prend effet
le 29.03.2019.**

**Il est important d'en
d'en prendre connaissance.
Nous sommes tous concernés.**





PEUT-ON REFUSER L'INSTALLATION

LINKY

Je cite ! « Point de rupture majeur dans le secteur de l'énergie, les compteurs intelligents Linky doivent être déployés dans les 35 millions de foyers à travers la France d'ici 2021. Egalement appelé compteur « communicant », Linky est aujourd'hui au cœur des polémiques.

Les interrogations techniques, sanitaires ou encore financières taraudent en effet certains consommateurs. D'où la question : peut-on refuser l'installation du compteur linky ? Le [compteur](#) Linky est à la propriété des collectivités locales, qui concèdent sa gestion à [ENEDIS \(ex-ERDF\)](#). C'est donc le gestionnaire du réseau qui s'occupe de toutes les opérations sur les compteurs en France. Comme le dispose [l'article L322-8 du code de l'énergie et l'article 29 de la loi de transition énergétique du 17 août 2015](#), le législateur semble se positionner en faveur des nouveaux compteurs, en facilitant notamment leur accès par les gestionnaires du réseau et par extension, leur changement.

En outre, la [loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité](#) a quant à elle posé le principe du déploiement des compteurs évolués.

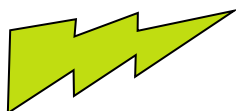
ENEDIS est donc tenu d'entretenir et de remplacer les ouvrages et éléments du réseau notamment en fonction de leur évolution, et cela implique alors l'obligation légale d'accepter de tels changements pour les consommateurs. Il n'est donc pas possible de refuser l'installation du compteur Linky, et les tentatives pour retarder ou entraver ces installations ne sont pas sans conséquence pour les récalcitrants.

Dans une récente brochure intitulée "*La vérité sur le compteur Linky*", Enedis fait la lumière sur les rumeurs et fausses informations au sujet du compteur intelligent. Le gestionnaire du réseau électrique répond notamment à la question de l'obligation d'accepter la pose du [compteur électrique](#).

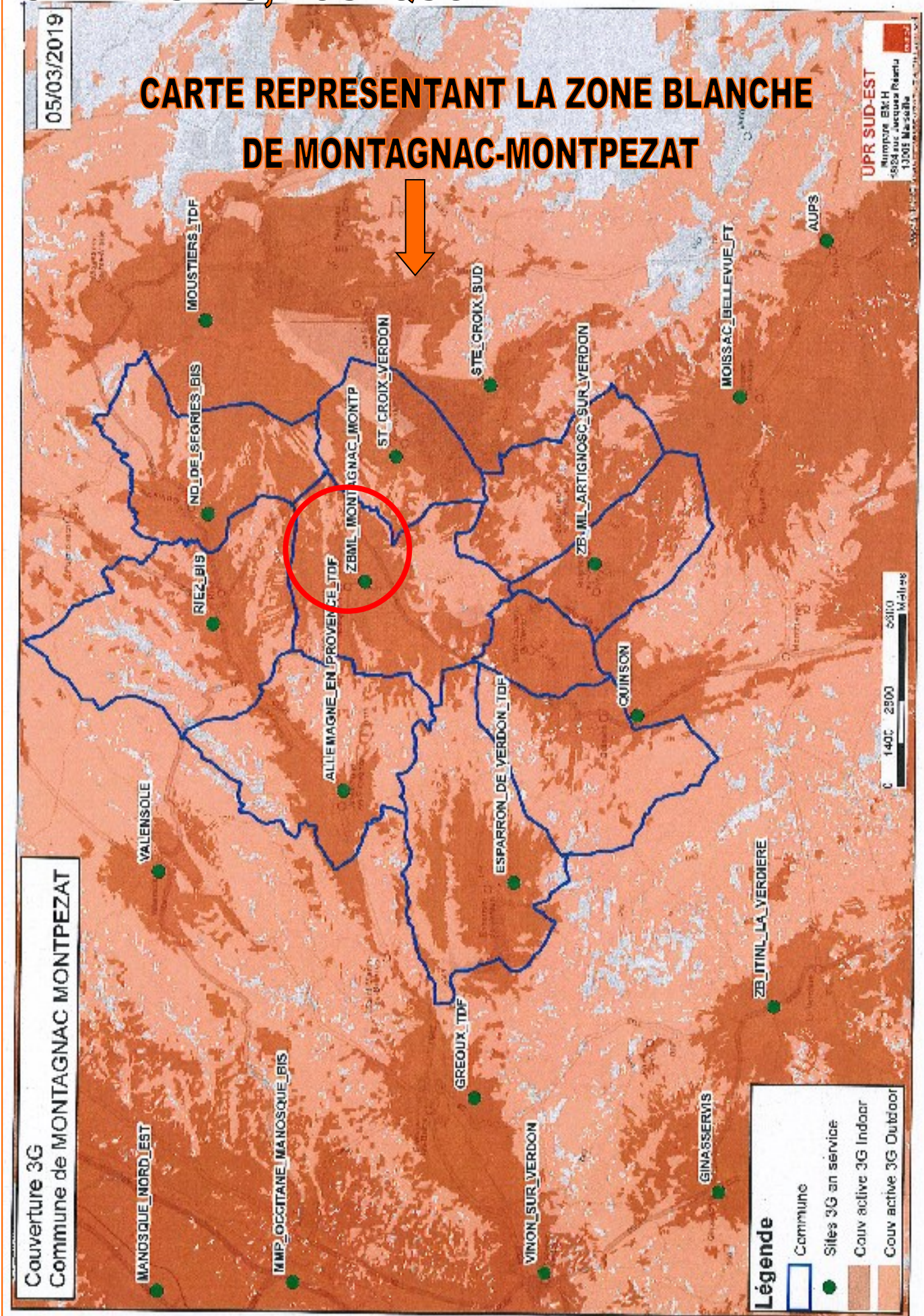
Néanmoins, si le but de cette brochure est de rassurer les consommateurs et de les dissuader de refuser Linky, le distributeur adopte une position ambiguë. Ainsi, à la question : « Ce changement de compteur est-il obligatoire ? », ENEDIS répond :

« Oui. Il est indispensable et encadré par la loi. Vous ne pouvez donc pas refuser son remplacement. En cas d'obstruction persistance à son changement, vous serez soumis à un "relevé spécial" payant au moins un fois par an ».

Par conséquent, si un particulier s'oppose catégoriquement à cette installation et empêche le remplacement de son compteur, ENEDIS dispose alors de moyens légaux pour agir contre les opposants »...



Plaquette d'information disponible sur le site internet de la Mairie.



EVOLUTION DES CONSIGNES DE TRI



SYDEVOM

www.sydevom04.fr

La lettre du tri du SYDEVOM (Syndicat d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères) sera distribuée ce mois-ci dans tous les foyers du département afin d'en informer les administrés et de leur communiquer les nouvelles consignes de tri.

En France, environ un million de tonnes d'emballages ménagers en plastique est utilisé chaque année.

Jusqu'à présent, dans les Alpes de Haute-Provence, seulement la moitié de ces emballages était recyclable : les bouteilles, bidons et flacons en plastique.

L'autre moitié, constituée des pots, barquettes et plastiques souples ne l'était pas, faute d'exutoires. Dès lors, l'ensemble des acteurs du tri n'a eu de cesse de chercher à répondre à cette incohérence. Aujourd'hui c'est chose faite.

Ainsi, à compter du 1er avril, de nouveaux emballages trouveront leur place dans la colonne ou le bac jaune : les barquettes, les films plastiques, les pots de yaourts, les petits aluminiums (capsules café, petits bouchons...), paquets de gâteaux souples, compotes à boire, tubes de dentifrice...

Des débouchés existent et le centre de tri de Manosque s'est modernisé en vue d'accueillir efficacement ces nouveaux emballages.

C'est ce qu'on appelle l'extension des consignes de tri à tous les emballages.

A partir du 1 avril 2019, le geste de tri est facilité pour l'habitant, tous les emballages se trient.

NOUVEAU

Bouteilles et flacons en plastique



Sacs et sachets en plastique souple



Barquettes et pots en plastique et polystyrène



Suremballages et emballages en carton



Petits et gros emballages métalliques



PLAQUETTE DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE.

EMPLOI DU FEU : Arrêté Préfectoral.

Nouvelles directives...



PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service Environnement Risques

Digne-les-Bains, le 29 mars 2019

ARRETE PREFECTORAL n° 2019-088-009
modifiant les arrêtés préfectoraux n°2013-1472 et n°2013-1681 relatif à la prévention des incendies de forêt et portant réglementation de l'emploi du feu dans le département des Alpes-de-Haute-Provence

Le Préfet des Alpes de Haute-Provence
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1 et L2215-1 ;

Vu le code pénal et notamment ses articles R610-5, R632-1 et R 635-8 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°2013-1472 et n°2013-1681 relatifs à la prévention des incendies de forêt et portant réglementation de l'emploi du feu dans le département des Alpes-de-Haute-Provence ;

Considérant la forte sensibilité au feu des espaces naturels du fait du dessèchement important des végétaux dans le département des Alpes-de-Haute-Provence ;

Considérant le risque d'incendie particulièrement élevé qui en résulte et la nécessité de prévenir ce risque et d'assurer la sécurité des personnes et des biens ;

Considérant l'état de sensibilité de la végétation et du niveau de risque en découlant ;

Considérant le nombre élevé de feux de végétation ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires des Alpes-de-Haute-Provence ;

Arrête

Article 1^{er} :

Dans l'ensemble des communes du département des Alpes-de-Haute-Provence, il est interdit aux propriétaires de terrains boisés ou non, et à leurs ayants droit, de porter ou d'allumer du feu dans les bois, forêts, plantations, reboisement, landes, maquis et garrigues et à moins de 200 m de ceux-ci ainsi que sur les voies qui les traversent.

Article 2 :

Compte tenu de la sécheresse exceptionnelle enregistrée sur le département, la période très dangereuse définie dans les articles 1 et 17, à l'annexe 4 de l'arrêté préfectoral n°2013-1472 et à l'annexe 4 de l'arrêté préfectoral n°2013-1681, prend effet à la date de la publication du présent arrêté.

Article 3 :

Les autres articles restent inchangés.

Article 4 :

Le présent arrêté sera notifié aux maires de toutes les communes du département des Alpes-de-Haute-Provence.

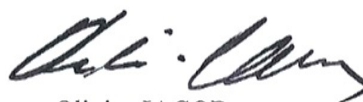
Article 5 :

Cet arrêté est susceptible, dans les deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Marseille – 22-24, rue de Breteuil – 13280 MARSEILLE Cedex 6, par courrier ou par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible via le site internet www.telerecours.fr

Article 6- Exécution de l'arrêté :

Le Secrétaire général des Alpes-de-Haute-Provence, Sous-préfet de l'arrondissement de Digne-les-Bains, les Sous-préfets des arrondissements de Forcalquier, Castellane et Barcelonnette, le Directeur des services du cabinet, les Maires du département, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie, le Directeur départemental de la sécurité publique, le Directeur départemental des territoires, le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, le Directeur de l'agence départementale de l'Office national des forêts, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché en mairie par les soins des maires du département.

Le Préfet,



Olivier JACOB

Que dois-je faire ou ne pas faire ?

Consignes générales à respecter



Consignes spécifiques au feu de forêt



JOURNEE PORTES OUVERTES

JOURNEE PORTES OUVERTES

ITER

Le 18 MAI 2019

Le samedi 18 mai 2019, en collaboration avec l'agence européenne pour ITER Fusion for Energy, ITER Organization ouvre une nouvelle fois ses portes au public.

Dans notre espace visiteurs, des ingénieurs, des chercheurs et de nombreux représentants du Programme ITER vous présenteront vidéos et maquettes, et partageront leur passion pour le programme scientifique le plus ambitieux jamais entrepris. Des animations vous seront également proposées au sein d'un mini village des sciences avec l'association Les Petits Débrouillards et le ITER Fab lab...

La visite du chantier sera le véritable point d'orgue de cette journée, avec des départs en bus proposés toutes les 30 minutes environ (**réservation et E-ticket obligatoires**).

Deux points de visite seront proposés à l'occasion de cette quatorzième Journée Portes Ouvertes :

- Un arrêt à l'usine de fabrication des bobines de champ poloïdal, où les activités de fabrication sont en cours pour les bobines annulaires n°5 et n°2, d'un diamètre de 17 mètres ;
- Un arrêt au cœur du bâtiment tokamak avec un point de vue plongeant vers le « puits » formé par l'enceinte de protection biologique - une épaisse structure de béton armé qui enveloppera la machine ITER et qui s'élève désormais sur quatre niveaux au-dessus du sol.

Cette zone sera pour la première fois accessible au public après trois mois de fermeture pour opérations de sablage et de peinture. Pour y accéder, les participants traverseront, à pied*, le premier niveau du bâtiment diagnostics, dont les travaux de sablage et de peinture sont maintenant achevés.

(*Note : sujet à modification ; sous réserve de conditions d'accès).

Les visites seront gratuites et se dérouleront comme suit :

Visites en anglais exclusivement, de 09h00 à 10h30 (pas de traduction)

Visites en français, de 11h00 à 17h30.

Le rendez-vous est fixé sur le parking du siège d'ITER Organization ("ITER Headquarters") où vous pourrez garer votre véhicule. Des départs en navette seront proposés toutes les 15 minutes vers l'espace visiteurs.

Depuis la cafétéria*, des bus vous conduiront sur le chantier toutes les 30 minutes environ pour une visite d'une durée d'une heure et demie, comprenant les deux points d'arrêt mentionnés plus haut.

Le port d'équipements de protection individuelle - fournis lors de la visite - est obligatoire dès que vous sortez du bus.

Au terme de votre visite le bus vous reconduira à l'espace visiteurs, puis des navettes vous déposeront au parking du siège d'ITER Organization pour y récupérer votre véhicule.

**Possibilité de se restaurer sur place (snacking, cafétéria).*

Toute l'équipe d'ITER Organization est heureuse de vous accueillir et de vous faire partager son enthousiasme pour le formidable défi dans lequel elle est engagée.



ITER OUVRE SES PORTES



Samedi 18 mai 2019 de 11h à 18h

Inscription obligatoire sur www.iter.org/fr/jpo*

(*Ouverture des inscriptions en ligne à partir du 24 avril 2019)



www.iter.org



FUSION
FOR
ENERGY



les petits
débrouillards

LE CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE



Il fallait revenir sur cet événement. Parler de cette journée de commémoration, à laquelle beaucoup d'entre nous ont été particulièrement touchés et ont exprimé leur émotion par leur présence. D'abord à la « veillée » du 10 au soir, ensuite à la messe en hommage à tous les morts pour la France et puis au dépôt de gerbes au Monument aux Morts. Pour l'occa-

sion et afin de ne pas oublier, la Municipalité a rendu hommage à tous les Morts pour la France, en diffusant le film « Vous étiez paysans » à la salle La Rabassière. Un débat sur les années de guerre s'est engagé entre tous les participants. Journée d'hommage et de réflexion qui s'est terminée autour du buffet convivial offert par la Municipalité.



« Heureux ceux qui sont morts dans une juste Guerre !
Heureux les épis murs et les blés moissonnés ! »

Charles PEGUY

L'OUVERTURE DU MARCHE AUX TRUFFES 18.11.18

Reine du bal pour toujours elle était bien présente en ce dimanche matin du 18.11.19 à salle La Rabassière de Montagnac.-Montpezat.

La « Truffe » c'est pour elle que l'on se déplace ce jour là. Elle honore la tradition et parfume l'air qui nous entoure, mais encore mieux, elle met tout le monde de bonne humeur autour du café offert par la municipalité pour souhaiter la bienvenue aux trufficulteurs et revendeurs. Ensuite aux alentours de 11 heures, viendra le tour des particuliers ...



" LE NOEL DE NOS ENFANTS "



C'était la fête à la salle La Rabassière à Montagnac ce jour du 1er Décembre 2018. Les enfants du RPI Allemagne-en-Provence/Montagnac-Montpezat fêtaient Noël tous ensemble avec BAB et le CHAT CARIBOU. Et puis, séance de maquillage au stand des jeux et devinettes. Les enfants étaient ravis ! Et pour terminer, l'incontournable goûter de Noël où parents et enfants ont participé pleinement. Merveilleuse journée.



LE THE DANSANT DES SENIORS



L'âge venant nos séniors sont de moins en moins nombreux. Mais René et son accordéon ont mis l'ambiance. Et puis il y avait le « goûter » :

- Gâteau des Rois,
- Galette des Rois,
- Pyramide de chocolat,
- Clémentines de Noël,
- Vin pétillant, thé, café, pousse café servi par Mr. Le Maire.



A 18h00, Monsieur le Maire a présenté les vœux à la population, et chacun était très attentif à l'énoncé de son bilan et des projets à venir. L'après-midi s'est terminé par le pot de l'amitié autour d'un buffet bien garni.

LA SAINT-ANTOINE 20.01.19



Que dire de notre fête de la Saint-Antoine, sinon que c'était encore une fois une belle fête, haute en couleurs et fidèle aux traditions de notre terroir.

Les forains avaient pris leur place sur la place de l'Horloge, le promeneur en avait pour tous les goûts, et lorsque la cloche retentit, notre Saint-Antoine assistait tout traditionnellement à l'hommage qui lui

est dévolu au sein de notre petite Eglise Saint-Pierre.

Ça sentait bien la « truffe » ce jour là à Montagnac-Montpezat ! Dans les paniers des revendeurs, sur les tables des restaurants, à la Rabassière pour le grand repas festif et même dans les yeux de ceux qui découvraient pour la première fois « La Rabasso ».

A l'an que ven !

HOMMAGE AUX SENIORS

La vie n'a pas d'âge.
La vraie jeunesse ne s'use pas.
On a beau l'appeler souvenir,
On a beau dire qu'elle disparaît,
On a beau dire et vouloir dire que tout s'en va,
Tout ce qui est vrai reste là
Quand la vérité est laide, c'est une bien fâcheuse histoire,
Quand la vérité est belle, rien ne ternit son miroir.
Les gens très âgés remontent en enfance
Et leur cœur bat
Là où il n'y a pas d'autrefois.

Jacques Prévert



VACANCES DE PRINTEMPS AU CENTRE DE LOISIRS LA RABASSIERE



Glissade en luge à la Montagne de Lure, échange inter-centres avec les enfants de Puimoison, sortie au théâtre de la Fourmi à Manosque, grand PLOUF ! À la piscine de Digne, initiation à la table de mixage, à la recherche de l'épouvantail à moineaux... et pleins d'autres divertissements que nos enfants ont expérimenté pendant les vacances de Février au centre de loisirs La Rabassière.

APRES LE CHAT TORTURE IL Y A QUELQUES MOIS, MAINTENANT LE CHIEN FROIDEMENT ABATTU !!!!

Mais où allons-nous dans l'escalade de cette violence gratuite à Montagnac-Montpezat Le chien ami de l'homme.... La réciprocité n'est pas toujours vraie. Que penser de la personne qui a sauvagement et froidement « assassiné » MOKA

au matin du 14 Mars 2019.

Ce geste est inhumain ; celui qui s'en prend en un animal peut aussi s'en prendre à un enfant ou à un autre être humain.

On ne peut pas faire justice soi-même simplement parce que quelque chose ou

quelqu'un nous dérange.

Je suis profondément indigné de savoir que notre village puisse héberger de telles personnes, d'autant plus qu'un autre chien de la même race a été la cible lui aussi d'un tueur embusqué qui certainement se félicite de cet acte héroïque.



LE CHIEN AMI DE L'HOMME

REFLEXION :

- Les chiens peuvent avantageusement remplacer les yeux ou les bras de personnes handicapés moyennant plusieurs mois de dressage.
- L'odorat exceptionnel des chiens permet de

débusquer les trafiquants de drogue, les explosifs et également de sauver des vies en cas d'ensevelissement sous une avalanche ou des gravats suite à un tremblement de terre

- Les chiens « rivalisent » également avec les appareils sophisti-

qués d'imagerie médicale en détectant différents types de cancers (poumon, sein...).

- Grâce à sa truffe, le chien peut faire de vous un maître riche en détarrant le fameux champignon du même nom.
- Les chiens aident les

enfants autistes ou présentant des difficultés psychomotrices à aller mieux car leur contact apaise et stimule l'activité physique et cérébrale.

- Excellents nageurs, certains chiens comme les Terre-Neuve peuvent sauver les hommes de la noyade.

- Les chiens peuvent nous tenir chaud pas seulement lorsqu'ils se blottissent contre nous mais leurs poils récupérés lors du brossage servent aussi à confectionner des pulls doux-lets.

REFLEXION :

Et vous, en regardant votre chien dans les yeux, demandez-vous en quoi est-il votre meilleur ami ?

LE DEUXIEME CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS...



Le premier CME a eu lieu en 2016. Comme c'est la règle, celui-ci s'est tenu 2 ans après, soit le 26.02.19.

En premier lieu, nos chers petits élus (photo ci-contre), ont sagement assisté au Conseil Municipal des élus la République de Montagnac-Montpezat. Leur attention était grande. Dans la salle, les autres enfants de la classe de Mr. ROGNE étaient là en renfort afin de s'instruire sur les Valeurs de la République.

Enfin, Mr. le Maire s'adresse à eux et leur demande quels sont les sujets de l'ordre du jour du CME.

Je cite : « le compostage, l'ouverture du commerce de proximité et le ralentissement de la vitesse des véhicules dans les deux communes.

De toute évidence, ces petites têtes sont bien remplies, intelligentes et déterminées.

Mr. Le Maire prend acte de leurs demandes, et qu'elle n'est pas la surprise, lorsqu'il les lève et offre aux enfants ravis, 2 containers à compostage qu'il avait en réserve pour eux. Ils ont aussitôt été placés dans la cour de l'école à proximité du réfectoire.

L'ECOLE DU CIRQUE...

Projet pédagogique validé par l'Education Nationale et financé par la Municipalité, a pour objectif d'éveiller le désir de la pratique artistique, promouvoir la créativité, solliciter l'autonomie et sensibiliser les enfants à l'art du cirque tout en passant un moment convivial.

L'école du cirque s'est installée pour l'occasion dans la salle La Rabassière pendant une semaine, au cours de laquelle les enfants, très volontaires, se sont initiés à l'art du cirque. Ils ont également mis en scène un très beau spectacle avec leur professeur Benjamin GORLIER de la Cie. Loly Circus. Ce spectacle a fait le ravissement de tous les parents invités à y assister ; décidément nos enfants ont plus d'un tour dans leurs sacs.... C'était magique !



LE VOTE DU BUDGET

LE VOTE DU BUDGET



La salle du Conseil Municipal était fin prête pour procéder au vote du budget en ce jour du Vendredi 29 Mars 2019.

Monsieur BOSSU comptable du trésor, communément appelé « Percepteur » invité par Monsieur Le Maire, préside avec lui cette séance.

Dans la salle, quelques administrés intéressés, participent en silence à ce rituel incontournable : « LE VOTE DU BUDGET COMMUNAL ».

Celui-ci présenté sur power point par la Secrétaire de Mairie en charge de la comptabilité, est plus facile à suivre et à comprendre ; les élus peuvent alors poser des questions pertinentes pour une meilleure compréhension.



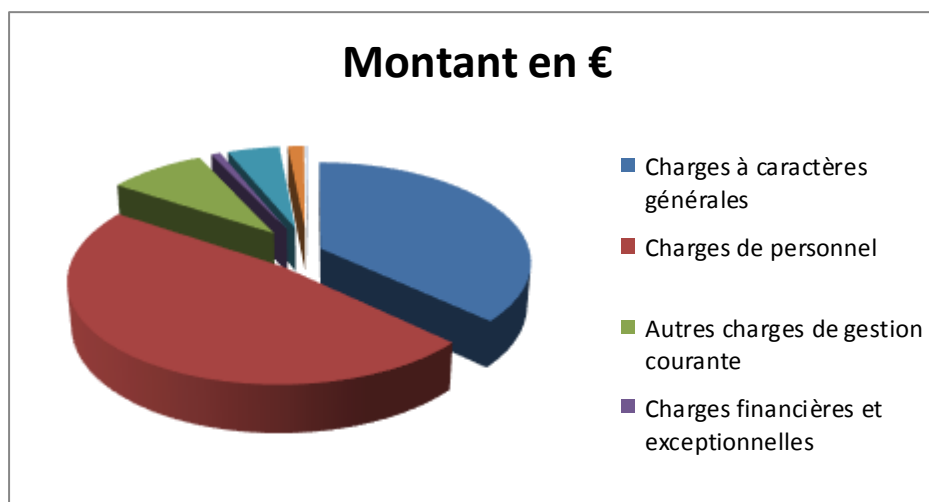
A la fin de la séance, Monsieur le Maire remercie Mme. VERNET, les élus présents pour leur travail tout au long de l'année, ainsi que Monsieur BOSSU pour sa présence et passe la parole à celui-ci.

Monsieur le Percepteur félicite la commune pour la bonne tenue de ses comptes et annonce un budget sain capable de soutenir de nouveaux investissements.

La séance s'est terminée autour du verre de l'amitié offert par la Municipalité.

BUDGET DE LA COMMUNE - EXERCICE 2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

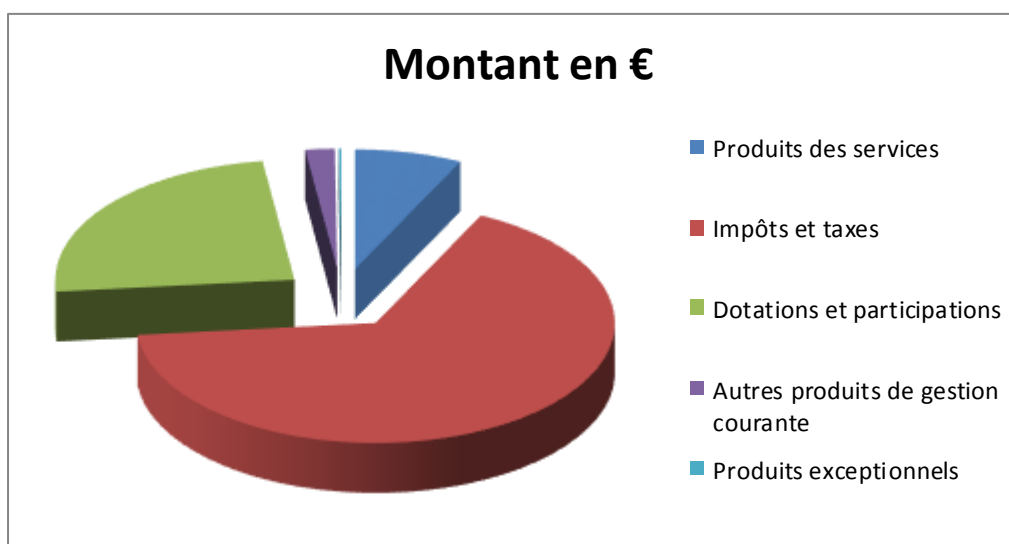


Total des dépenses réelles de fonctionnement : 734 088 €

Auquel il faut rajouter la somme à affecter à l'investissement : 158 603 €

TOTAL : 892 691 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



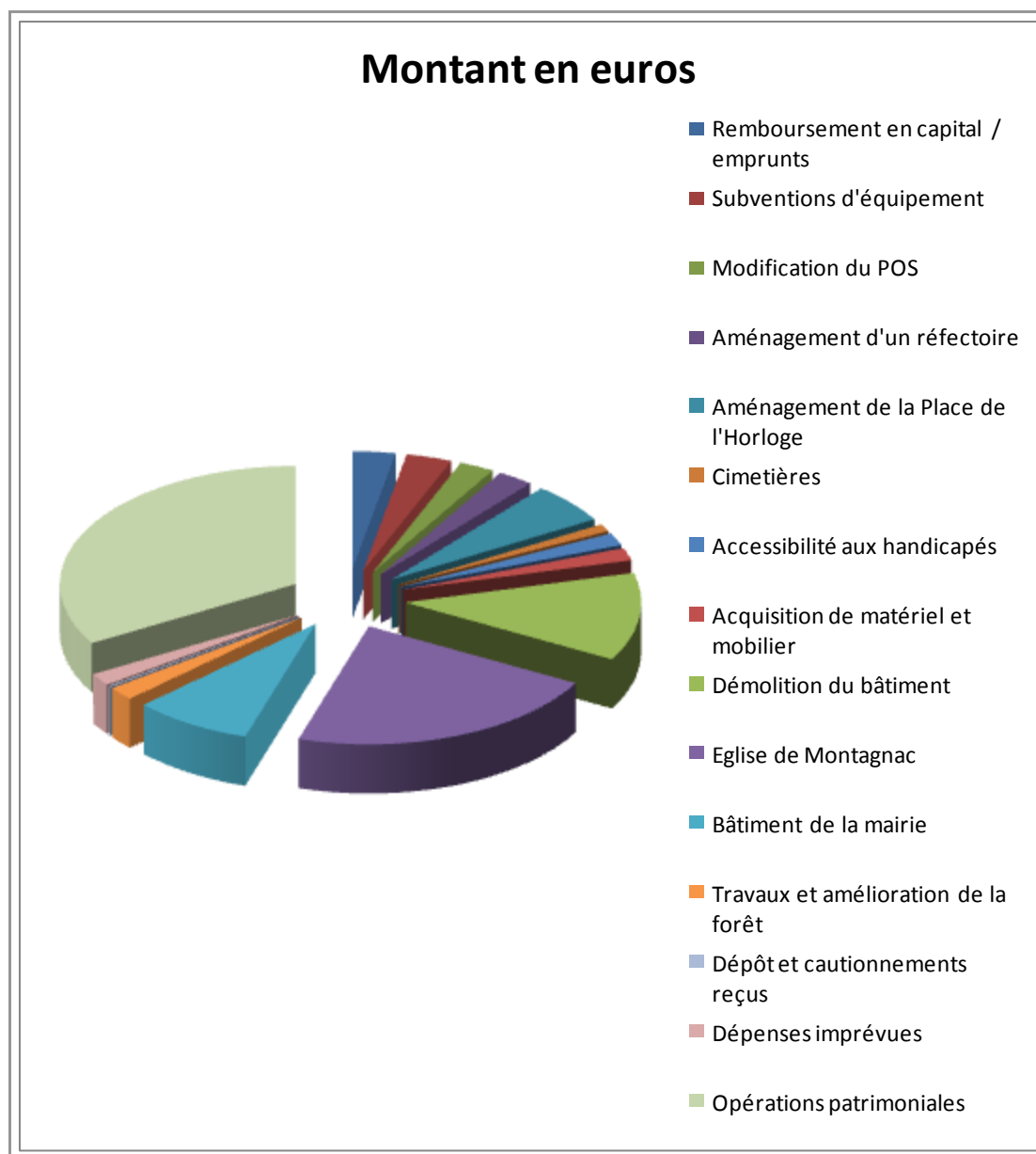
Total des recettes réelles de fonctionnement : 630 265 €

Auquel il faut rajouter les résultats reportés des années antérieures : 262 426 €

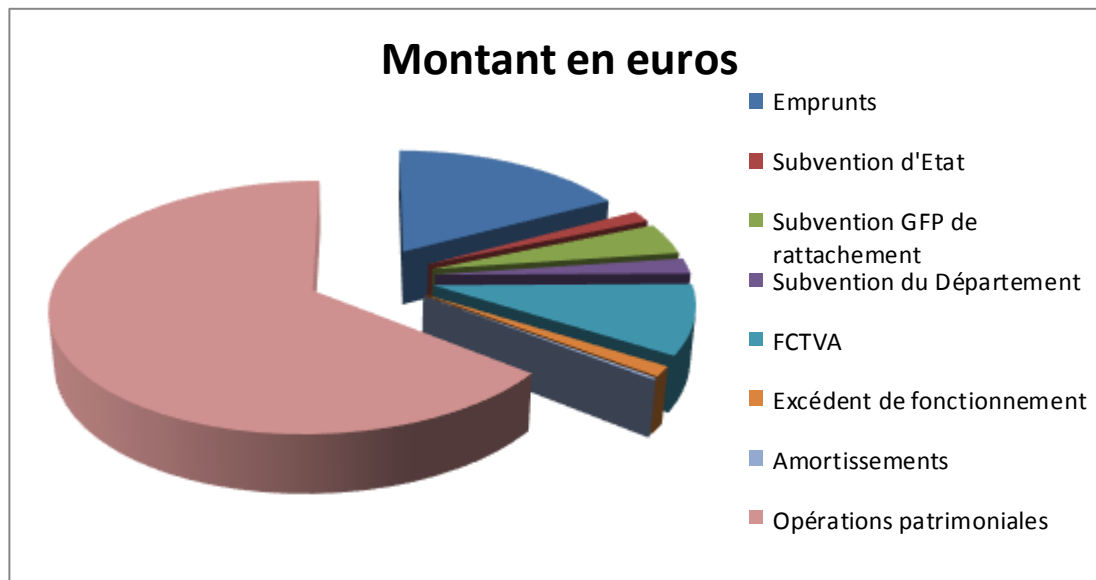
TOTAL : 892 691 €

BUDGET DE LA COMMUNE - EXERCICE 2019

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



TOTAL : 637 128 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Total des recettes réelles d'investissement de 329 514 €

Auquel il faut rajouter les résultats reportés de la section de fonctionnement : 158 603 €

Les restes à réaliser N-1 : 58 499 €

Et les résultats des années antérieures : 90 512 €

TOTAL : 637 128 €

Le budget de notre commune est sain et équilibré. Ce budget est le dernier en année pleine avant la fin du mandat. Le programme en investissement établi sur 4 ans pour les deux villages sera respecté en fonction de la conjoncture actuelle, en effet, devant l'opacité de la réforme fiscale à venir, nous jouerons la prudence. Cependant, vous remarquerez que le conseil municipal n'a pas augmenté les taxes locales pour la cinquième année consécutive ; seul la fraction départementale a changé.

NB : tout administré peut venir consulter les budgets auprès du secrétariat de Mairie sans rendez-vous.



TRAVAUX 2019

En Novembre 2018, je vous ai présenté le bilan de 5 années de mandature. Dans la continuité, le premier trimestre 2019 voit la réalisation des chantiers programmés et budgétisés pour la plupart.



L'ECOLE

Après le goudronnage de la cour, installation de bacs à planter et de compostage, aménagement des espaces verts et création d'un espace détente pour les enfants.

A la rentrée, une rampe d'allumage le long de la salle polyvalente viendra terminé l'aménagement du groupe scolaire « La Rabassière ».



ECOLE LA RABASSIERE



La dégradation était importante, et par temps de pluie c'était pire encore.

La deuxième partie de la réfection de la place des Transhumants et en cours.

Le goudronnage, le traçage des places de parkings, les bordures béton et le local des ordures ménagères

Seront terminés début Mai 2019.

Notre village revêt ses habits du Dimanche pour le plaisir de ses habitants !

A l'heure où la Lettre du Maire est imprimée, les travaux sont toujours en cours.

Les photos des travaux terminés seront produites ultérieurement.



LE CIMETIERE DE MONTPEZAT

Les administrés de Montpezat attendaient depuis longtemps la réfection de leur petit cimetière. Inscrit dans le programme d'investissement sur 4 ans par l'équipe municipale, les travaux devraient débuter vers le 15 Mai 2019.





ESTIVALES : FESTIVITES ORGANISEES PAR LA MAIRIE ET LES COMITES DES FETES



19 Mai : 21H00 Concert salle la Rabassière à Montagnac avec le GRYSELICIS CANTO. **Entrée gratuite.**

23 Juin : 10H00 - Balade historique - visite du patrimoine de Montagnac avec

l'association Sur les Chemins de la Rabasse et du Patrimoine.



11H30 - Apéritif dinatoire sur la place de l'Horloge avec le Comité des Fêtes de Montagnac.

16h00 à 18h00 - Une scène ouverte (chants, poésies, textes à thèmes) sera organisée dans le cadre du festival. Amateurs ou professionnels seront accompagnés d'un musicien ou d'une bande son - sur inscription au : cdermesrobian@gmail.com (places limitées).

19H30 - Repas sur réservation : La Colonne **0492732949.**

Le Relais de la Lavande **0492710974.**

21h00 - Concert en hommage à CHARLES AZNAVOUR à la salle La Rabassière de Montagnac avec Jean-Marc DERMESROPIAN, ERWEN et Jean-Pierre LAURANT, accompagnés au piano par Jean-Pierre ABED : **entrée 12 euros.**



26,27,28 Juillet : fête de la Saint-Christophe- loto - aïoli (voir programme du comité des fêtes de Montagnac sur le site de la Mairie ou sur les affiches. (0678601211).

22 Juin : Fête de la musique (voir programme sur le site de la Mairie.

20 Juillet : Fête du pain et bal.

03 Août : Fête de la Saint-Julien et aïoli.

Voir programmes à la rubrique « ASSOCIATIONS » sur le SI : www.mairie-montagnac-montpezat.fr

COMITE DES FETES DE
MONTPEZAT
0603761196

INCONTOURNABLE ! LA FETE DE L'OPPIDUM avec MEPHISTO

le 29.06.19

LES ELECTIONS EUROPEENNES



26.05.2019

Décret n° 2019-188 du 13 Mars 2019

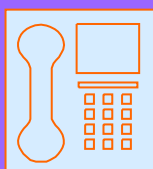
**OUVERTURE DES BUREAUX DE VOTE :
08H00 à 18H00**

BONNES NOUVELLES !

Le commerce de proximité
PROXI ouvre ses
portes bientôt avec un nouveau
repreneur.



NUMEROS UTILES



MAIRIE 0492775365

ECOLE 0492775069

AGENCE POSTALE COMMUNALE 0492725198

CRECHE 0492775014

SAMU 15

POMPIERS 18

GENDARMERIE RIEZ 0492778516

PHARMACIE RIEZ 0492778026

POSTE RIEZ 0492777950

HOPITAL RIEZ 0492701000

TAXI 0492777598 ou 0681328079

VETERINAIRES de garde 0890100411

NOUVEAU

**Installation d'un ostéo-
pathe à Montagnac sur
la Place des Transhu-
mants.**

Bienvenue à :

**Michel CACCIAGUERRA
TPH : 0608995999**

Sur rendez-vous.